



Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.  
11 avenue Dubonnet 92407 COURBEVOIE  
Tél.: 01.46.67.58.81 Fax: 01.43.33.61.87  
www.solipro-boltonsolitaire.com

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit: Solipropre lingettes Citron x 100

Type de produit: Détergent multi-surfaces contact alimentaire

Code produit: 461 000

Fournisseur: SOLIPRO / Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.

Adresse: 11 avenue Dubonnet 92407 COURBEVOIE  
Tél.: 01.46.67.58.81 Fax: 01.43.33.61.87

**2. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Substance

Préparation

Composant apportant un danger	Composant	Concentration	Classification
	Benzalkonium chlorure	0,3	C, N, R50, R36, R10, R21/22, R34
	Ethanol	5	F, R11
	Parfum	0.2	Xn, N, R50/53, R43, R38, R10, R65

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 88/379/CEE et 93/18/CEE.

**4. MESURE DE PREMIERS SECOURS**

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Contact oculaire: Rincer abondamment avec de l'eau, les paupières ouvertes.

Ingestion: Ne pas faire vomir, consulter éventuellement un médecin.



**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Etat physique: Lingettes imprégnées d'un liquide fluide

Couleur:

Odeur: citron

pH (20°) 5 à 6

Point éclair: non concerné

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et stockage recommandées sous la rubrique 7.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

La préparation ne contient aucune substance dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient.

Emballages souillés: Réglementation relative aux déchets : Loi 75-633 du 15/07/75 et décret du 19/08/77 décret 79-981 du 21/11/79 modifié par le décret 85-387 du 29/03/85 Loi 88-1261 du 30/12/88; décret 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.  
Loi 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. Arrêté du 02/02/98 relatif aux rejets réglementés.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Voies terrestres: Fer / Route (RTMDR / F, ADR / RID)

Classes:	Non concerné
Etiquette:	Non concerné
Code danger:	Non concerné
Code matière:	Non concerné
N° ONU:	Non concerné

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite -toutes préparations- 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28ième adaptation à la directive 67/548/CE (substances dangereuses).

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Produit conforme à la réglementation française relative aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact de denrées, produits et boissons pour l'alimentation.

Fiche conforme aux normes définies par la directive 2001/58/ CE

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Textes des phrases R du paragraphe 2

C: corrosif

N: Dangereux pour l'environnement

F: Inflammable

R10 :Inflammable

R11: facilement inflammable

R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion

R34: Provoque des brûlures

R36: Irritant pour les yeux

R38 Irritant pour la peau

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long ten

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte de poumons en cas d'ingestion